

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation	19 juillet 2022	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
Affichage	19 juillet 2022			
Réunion	25 juillet 2022	26	22	26

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de François PETIT, Maire.

**Présents :** M. PETIT François, Maire, *Mmes :* CHARRIER Margaux, CHEVRIER Stéphanie, COUILLON Patricia, DUFFAU Caroline, GAUTIER Catherine, GRIVEAU Marie, ODEON Sylvie, PAJOT Anna, SAUZEAU Peggy, VRIGNAUD Claudine - *MM.* BEAUJOUAN Christophe, BRISSON Michaël, BRIAND Jonathan, DRAUNET Guy, FLEURET Ernest, GOURMAUD David, MENETTRIER Sébastien, MINGUET Olivier, MORISSET Cédric, POCHON Denis, RENAUDIN Pascal

**Pouvoirs :** POICHOTTE Anne à COUILLON Patricia - CHIFFOLEAU Stéphane à DRAUNET Guy - VRIGNAUD Corine à BRIAND Jonathan - CARTRON Antoine à CHEVRIER Stéphanie -

**A été nommée secrétaire :** Claudine VRIGNAUD

**DENOMINATION DES VOIES – LE PEULT**

Considérant que les élus poursuivent depuis 2014 la mission de dénomination de l'ensemble des voies de la commune et de numérotation de toutes les habitations communales et qu'à ce jour tous les voies en dehors des nouvelles créées sont dénommées,

Considérant la dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même,

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles",

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant les propositions de la commission aménagement du territoire,

*Le conseil municipal approuve la dénomination de la voie, suivant le plan ci-dessous :  
Chemin du Péau devient Le Péault*

A l'unanimité (26 POUR)

Extrait certifié conforme aux registres

Le 26 juillet 2022  
**Le Maire,  
François PETIT**



Envoyé en préfecture le 27/07/2022

Reçu en préfecture le 27/07/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 085-218500965-20220725-DCM2022066-AI

